



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**

Luxembourg, le 4 avril 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Finances concernant une étude commanditée par le gouvernement dans le contexte de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Il me revient que le gouvernement ait commandité auprès de deux sociétés (une firme d'audit et une étude d'avocats) une étude quant à la stratégie à adopter par le gouvernement dans le contexte des négociations du « Brexit ».

C'est dans ce contexte que j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Monsieur le Ministre peut-il confirmer ces informations ?
- Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre pourrait-il mettre à disposition des députés copie de cette étude, sachant que cela permettrait aux députés de préparer en connaissance de cause les débats ayant prochainement lieu en séance publique à ce sujet ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Laurent Mosar  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Finances

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Entrée le:  
02 MAI 2017

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 81cxf3dcf

Luxembourg, le 28 avril 2017

**Concerne : Question parlementaire n° 2893 du 4 avril 2017 de Monsieur le Député Laurent Mosar concernant une étude commanditée par le gouvernement dans le contexte de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre des Finances,

Pierre GRAMEGNA



**Réponse du Ministre des Finances Pierre Gramegna à la question parlementaire n° 2893 du 4 avril 2017 de l'honorable Député Laurent Mosar**

En vue de déterminer la stratégie de négociation du Luxembourg, le Conseil de Gouvernement a invité, le 17 novembre 2016, les Membres du Gouvernement à faire le « *screening* » de l'acquis européen au sein de leurs départements respectifs, y compris le cas échéant en ayant recours à des experts externes, afin d'identifier les risques qui découlent du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, d'une part, et d'identifier les premières esquisses de positions luxembourgeoises, d'autre part.

Le Ministère des Finances s'est fait assister sur certains volets de cet examen par des experts externes, choisis suite à un appel d'offres. Sur base de leurs rapports préliminaires et des travaux d'analyse menés en interne, le Ministère des Finances a élaboré et transmis au Conseil de Gouvernement une note confidentielle sur les conséquences du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne dans les domaines des services financiers et de la fiscalité, ainsi que sur les possibles options de positionnement stratégique du Luxembourg dans les négociations à venir.

Le Conseil de Gouvernement décidera de la mise en place d'une stratégie globale de négociation sur base des notes de « *screening* » de l'ensemble des Ministères concernés, ainsi que des conclusions à tirer des débats à la Chambre des Députés.

Les rapports préliminaires préparés par des experts tiers dans les domaines des services financiers et de la fiscalité n'ont servi que de base de travail aux agents du Ministère des Finances pour l'examen entrepris et l'établissement de notes internes. Ils ne constituent donc pas une documentation complète et ne sont pas destinés à une diffusion quelconque.

Il convient de relever que d'autres exercices de « *screening* » ont été entrepris, notamment par les institutions européennes et qu'une volumineuse littérature de rapports compréhensifs et études préliminaires sur les conséquences du « *Brexit* » sont disponibles publiquement notamment sur le site internet du Parlement européen.